Les indicateurs présentent les capacités des stations d'épuration des collectivités en distinguant d'une part les types de traitement appliqués aux eaux résiduaires et d'autre part les grands types de milieux de rejet. La capacité globale inclut tous les types de traitements : traitement primaire, traitement bislocieux includes des la companyable de traitement biologique simple, traitement de l'azote et traitement du phosphore. Parmi les stations de traitement biologique, la capacité des stations qui traitent l'azote et/ou le phosphore est identifiée séparément.

La réglementation impose que les stations d'épuration avec des capacités supérieures à 10 000 EH situées en zone sensible à l'eutrophisation soient mises à niveau fin 1998. En eaux douces cela implique une déphosphatation, en eaux saumâtres une déphosphatation et un traitement de l'azote.

En zone dite normale les agglomérations supérieures à 15 000 EH doivent être équipées fin 2000 de stations de traitement biologique.



Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement y compris par temps de pluie

Améliorer les performances des ouvrages de traitement et en particulier les performances sur l'azote et le phosphore dans les secteurs atteints par ce type de pollution

3 • LUTTE CONTRE LA POLLUTION

CAPACITÉS ÉPURATOIRES CAPACITES EPURAT DES COLLECTIVITÉS pour l'ensemble du bassin

Augmentations 1992-1998:

capacité globale stations biologique traitement de l'azote + 20% + 56% traitement du phosphore + 169%

- capacité globale
- a capacité de traitement biologique
- capacité de traitement de l'azote
- capacité de traitement du phosphore



capacité

actuelle

CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION EN ZONES SENSIBLES au regard de la directive ERU

et de ses textes d'application

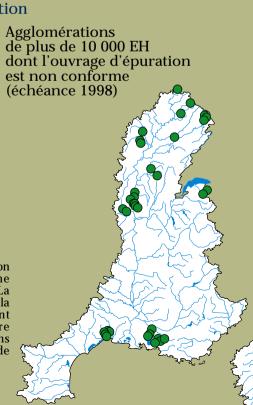
Millions EH

zones sensibles à l'eutrophisation

93 94 95 96

Fin 1998, la capacité des stations d'épuration en zones sensibles équipées d'une déphosphatation s'élève à 40%. La dénitrification est en place sur 46 % de la capacité. 45 stations réprésentant environ 2 MEH doivent encore être équipées. Pormi celles et le stations équipées. Parmi celles-ci, 6 stations réprésentent ensemble une capacité de 1 MEH.

- capacité globale
- a capacité de traitement biologique
- capacité de traitement de l'azote
- capacité de traitement du phosphore

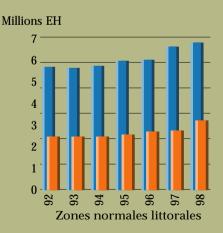


300 000 260 000 Dijon Montpellier* District de Villefranche 110 000 70 000 Vitrolles 55 000 Istres - Rassuen 50 000 50 000 Salon de Provence Palavas les Flots* Mauguio plage - Carnon Perols Miramas - Saint Chamas 46 500 35 000 30 000 Vesoul Cuiseaux* 26 250 Darney 24 000 Morzine SIVM Vallee d'Aulps Syndicat du Salaison - St Aunes Luxeuil-les-bains 23 000 22 000 Bouc Bel Air 20 000 Héricourt 20 000 Thizy - Bourg de Thizy Syndicat du Journans ` 16 000 $\begin{array}{c} 16 \ 000 \\ 16 \ 000 \end{array}$ Istres - La Romaniquette Louhans 16 000 Trévoux 15 000 Bayans' 15 000 Pontcharra - Les Arthauds Belleville s/Saône 14 000 13 500 SIA Chatel La Chapelle d'Abondance St Etienne des Oullières Lattes chef-lieu* 13 000 13 000 12 000 Vosne Romanée Flagey Echezaux Chateauneuf les Martigues S.A. de Reyrieux Parcieux 12 000 11 000 10 000 10 000 10 000 10 000 La Chapelle St Symphorien d'Ancelles 8 000 7 500 Pennes Mirabeau

CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION **EN ZONES NORMALES** au regard de la directive ERU

et de ses textes d'application

Millions EH Zones normales continentales

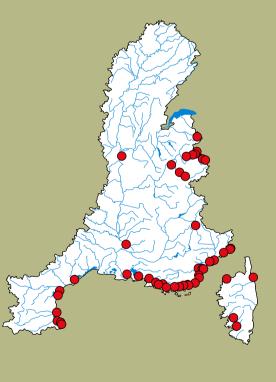


Fin 1998 le taux d'équipement en traitement biologique s'élevait à $75\,\%$ dans les zones normales continentales.

En zone littorale, incluse dans les zones normales, ce taux s'élevait à 47 %

- capacité globale
- capacité de traitement biologique

Agglomérations de plus de 15 000 EH dont l'ouvrage d'épuration est non conforme (échéance 2000)



Marseille	1	630	
Aggl. de Lyon - Pierre-Bénite*		950	
Agglomération Grenobloise*		490	000
Cannes		225	
Agde*		215	
Fréjus St Raphaël		185	
Avignon		150	
Hyères		108	
Toulon - Est*			000
Syndicat Mixte de Givors			000
SĬVM de Bormes L.M. Le Lavandou		85	000
Menton			000
Canet en Roussillon			000
Sanary			000
Bourg Saint Maurice		62	000
Argelès sur Mer*		60	000
Calvi			000
Cavalaire			000
La Ciotat			000
Vallauris			000
Sainte Maxime			000
Saint Tropez			000
Les Houches Chamonix*			000
La Londe Les Maures			000
Bastia - Nord			000
Aime La Plagne			000
Gruissan			000
Pietrosella - Cruciata			000
Val d'Isère			000
Collioure - Port Vendres			000
Tignes Le Lac			000
Borgo Littoral			000
Le Lavandou-le Rayol Canadel			000
St Raphaël - Agay			000
Port la Nouvelle			000
Roquebrune s/Argens - Les Issambres			000
St Cyr sur Mer			000
District Bassin Aigueblanche			000
Allos			000
Sausset Les Pins			500
Cassis			000
Villarembert - Le Corbier			000
Bellentre			000
Propriano			000
Banyuls Can Martin		15	000
Roquebrune Cap Martin			(
SIVM de Villefranche sur Mer			(
St Peray Guilherand			(
Port St Louis			(
Allevard			(

en EH

appel d'offres ou travaux en cours

appel d'offres ou travaux en cours

28 • PANORAMIQUE RMC 2000